

LE PLAN DE CIRCULATION

La circulation à l'intérieur de l'établissement est rarement identifiée comme pouvant être à l'origine d'un risque professionnel. Pourtant, elle regroupe l'ensemble des déplacements des personnes, des moyens de transports (vélo, voiture, camion) et des engins utilisés par la collectivité.

RÈGLEMENTATION

Art R 4214-5 à 8 et R 4224-9 à : dimensions et caractéristiques des portes et portails en fonction de la nature et de l'usage des pièces ou enceintes qu'ils desservent.

Art R 4214-9 à 17 : L'implantation et les dimensions des voies de circulation.



Art R 4214-19 à 21 : conception et la disposition des quais et rampes de chargement.

Art R 4216-12 : dimensions et caractéristiques des escaliers.

LES DIFFÉRENTS RISQUES

↳ LARGEUR ET GÉOMÉTRIE DE LA VOIE :

- aires d'évolution insuffisantes et/ ou peu pratiques (virages serrés, rétrécissement, dénivelés...),
- largeurs des voies non compatibles avec le gabarit des engins ou les charges manutentionnées,
- espaces mal configurés pour réaliser les manœuvres en toute sécurité.

↳ LES ENCOMBREMENTS :

- obstacles permanents (poteaux, piliers, tuyauterie, ...)
- obstacles temporaires (palettes, outils, stockage temporaire, ...)



↳ L'ÉCLAIRAGE ET LA VISIBILITÉ :

- modification de la visibilité en fonction de la qualité et quantité de lumière et du mode d'éclairage.

↳ LE SOL :



- assise peu solide, inégale, glissante (flaque d'eau, dépôt de gras...),
- mauvais écoulement des eaux,
- plaques de recouvrement pas adaptées aux poids en charge des engins,
- conditions climatiques (verglas, neige, ...).

↳ LA SIGNALISATION :

- manque d'information ou de matérialisation des allées de circulation, des zones de dangers, des zones de stationnement, des aires d'attente, ...

DÉFINITION

Les circulations à l'intérieur de l'établissement comprennent :

- les entrées / sorties et les déplacements du personnel et des visiteurs (motorisé ou non) à l'intérieur de l'établissement,
- les entrées et sorties des véhicules, camions et engins utilisés par les agents,
- les mouvements de piétons, de véhicules et d'engins entre les ateliers,
- les déplacements à l'intérieur des ateliers.



IDENTIFICATION DES RISQUES LIÉS AUX CIRCULATIONS

UNE ANALYSE DE LA CIRCULATION (identification des « zones de croisements » entre autre) est nécessaire.

Pour cela il faut :

- ANALYSER LES ACCIDENTS DE TRAVAIL LIÉS À LA CIRCULATION INTERNE,
- IDENTIFIER LES FLUX DE CIRCULATION (types de déplacement, itinéraires, horaires),
- TRACER LES FLUX sur le plan de l'établissement avec une indication d'horaire,
- IDENTIFIER LES ZONES À CIRCULATIONS CROISÉES ET LES ZONES DE DANGERS,
- ANALYSER PHYSIQUEMENT CES CROISEMENTS DE CIRCULATION (configuration de l'état du sol, éclairage, visibilité, signalisation, régime de priorité...) pour pouvoir améliorer les conditions,
- RECHERCHER LES CAUSES DES DÉPLACEMENTS POUR LES OPTIMISER ET LIMITER LES CROISEMENTS,



Toutes les données recueillies vont permettre de mettre en place des mesures de prévention et établir le plan de l'établissement.



LES MESURES DE PRÉVENTION

POUR FACILITER LA CIRCULATION DES PERSONNES, DES VÉHICULES ET DES ENGINs dans l'enceinte de l'établissement, il faut :

- Séparer le flux piétons / véhicules légers / poids-lourds / engins / deux-roues.
- Prendre en compte les gabarits des véhicules.
- Établir le plan de circulation en privilégiant un sens unique de circulation.
- Dimensionner les passages permettant la circulation et l'évacuation en cas d'incendie (le rayon de courbure minimal recommandé est de 13,5 m pour un camion et un tracteur avec une remorque ainsi qu'une largeur de voie de 4 m).
- Proscrire les manœuvres de demi-tours.
- Mettre en place un revêtement au sol adapté et le maintenir en bon état.
- Matérialiser au sol les zones de cheminement, les passages piétons, les ralentisseurs,...
- Installer des panneaux de signalisation de direction, d'entrée et de sortie.
- Signaler les zones de circulation, de stationnement, d'attente et la fonction des bâtiments.
- Installer un éclairage approprié de différentes zones: qualité et quantité de lumière, mode d'allumage, amplitude.
- Délimiter les zones de chargement-déchargement et établir un protocole de sécurité.
- Mettre à disposition le plan de circulation pour les visiteurs et les personnes extérieures.
- Installer les machines de manière à ne pas empiéter sur les allées de circulation principales.
- Permettre la visibilité au niveau des portes.
- Choisir un type et des dimensions de rampes et de marches d'escalier adéquats.
- Informer et sensibiliser le personnel sur les risques.